

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 3 février 2014, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Claude Blier, Paul-André Bégin et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

Sont également présentes : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Vicky Labranche, inspectrice en environnement et permis et Diane Vigneault, responsable des loisirs.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Rapport des loisirs
- F) Varia
 - Délégation de sorties
 - Adoption du règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus
 - Aide financière à la Maison des Jeunes
 - Aide financière à la Clé des Bois
 - Aide financière à la Bibliothèque Onil-Garneau
 - Aide financière aux Fêtes du Lac William
 - Demande du Centre d'action bénévole de l'Érable
 - Invitation du Centre d'action bénévole de l'Érable
 - Adhésion à la FQM
 - Adhésion à la COMBEQ
 - Adhésion à l'ADMQ
 - Adhésion à GROBEC
 - Contribution au CRSBP
 - Renouvellement contrats d'entretien des logiciels
 - Renouvellement contrat de télésurveillance
 - Renouvellement contrat de télémétrie
 - Achat d'un portable pour la responsable des loisirs
 - Politique d'accueil des nouveaux arrivants
 - Financement pour la Soirée des bénévoles
 - Demande du Comité de loisirs de Vianney
 - Salaire de Jean Tanguay
 - Rénovations de l'hôtel de ville
 - Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand
 - Représentant à la Table des Aînés de la MRC de l'Érable
 - Journée d'information sur l'eau (GROBEC)
 - Demande d'asphaltage de la route Dussault
 - Dépôt des rapports de divulgation de certaines contributions électorales
- G) Rapport d'environnement et de voirie
- H) 2^e période de questions
- I) Présentation des comptes
- J) Clôture de la séance

2014-02-23

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-24

Interversion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Paul-André Bégin et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-25

Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2014 et du procès-verbal de la séance spéciale du 14 janvier 2014, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2014 et le procès-verbal de la séance spéciale du 14 janvier 2014 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 14 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DE LOISIRS

Madame Renée Vigneault, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement concernant la tarification des services de loisirs.

2014-02-26

Rapport des loisirs

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter le rapport des loisirs de janvier 2014 tel que présenté par Diane Vigneault, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-27

Prévisions de sorties

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Claude Blier et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
B. Barlow	éoliennes MRCÉ	Plessisville	2014-02-05
R. Croteau	éoliennes MRCÉ	Plessisville	2014-02-05
R.Vigneault	éoliennes MRCÉ	Plessisville	2014-02-05
R. Croteau	information SQ	Trois-Rivières	2014-02-06
B. Barlow	information SQ	Trois-Rivières	2014-02-06
C. Blier	information SQ	Trois-Rivières	2014-02-06
P.A. Bégin	information SQ	Trois-Rivières	2014-02-06
R. Croteau	code d'éthique	St-Is-Blanford	2014-02-22

2014-02-28

Adoption du règlement « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'adopter le règlement no 2014-134 intitulé Code

d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-134

« CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX »

ATTENDU qu'en vertu de la «*Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*», le conseil municipal doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Bernard Barlow lors de la séance ordinaire tenue le 6 janvier 2014;

ATTENDU que le projet de règlement numéro 2014-134 a été présenté par le conseiller Bernard Barlow lors de la séance ordinaire tenue le 6 janvier 2014;

ATTENDU que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

ATTENDU que les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU l'article 445 de Code municipal concernant la dispense de lecture;

ATTENDU que les membres du conseil présents s'en déclarent satisfaits;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu à l'unanimité des conseillers, que le règlement portant le numéro 2014-134 concernant le «Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux» soit et est adopté pour statuer et décréter ce qui suit, à savoir:

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Titre du règlement

Le présent règlement portera le titre de «*Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*».

CHAMP D'APPLICATION

Le présent code s'applique à tout membre d'un conseil de la municipalité.

3. Buts du code

Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- 2- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- 3- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

4. Valeurs de la municipalité

Les valeurs suivantes servent de guide pour la prise de décision et, de façon générale, la conduite des membres du conseil de la municipalité en leur qualité d'élus, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la municipalité.

- a) **L'intégrité**
Tout membre valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.
- b) **L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil**
Tout membre sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.
- c) **La prudence dans la poursuite de l'intérêt public**
Tout membre assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.
- d) **Le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens**
Tout membre favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.
- e) **La loyauté envers la municipalité**
Tout membre recherche l'intérêt de la municipalité.
- f) **La recherche de l'équité**
Tout membre traite chaque personne avec justice et, dans la mesure du possible, en interprétant les lois et règlements en accord avec leur esprit.

5. Conflits d'intérêts

Toute personne doit éviter de se placer, sciemment, dans une situation où elle est susceptible de devoir faire un choix entre, d'une part, son intérêt personnel et, d'autre part, celui de la municipalité ou d'un organisme municipal.

Le cas échéant, elle doit rendre publiques ces situations et s'abstenir de participer aux discussions et aux délibérations qui portent sur celles-ci.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il est également interdit à toute personne de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

6. Avantages

Il est interdit à toute personne :

- d'accepter, de recevoir, de susciter ou de solliciter tout avantage pour elle-même ou pour une autre personne en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont elle est membre peut être saisi;
- d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

La personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 2 du premier alinéa doit, dans les 30 jours de sa réception, produire une déclaration écrite au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité contenant une description adéquate de cet avantage, le nom du donateur, la date et les circonstances de sa réception.

7. Discrétion et confidentialité

Il est interdit à toute personne, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, d'utiliser, de communiquer ou de tenter d'utiliser ou de communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

8. Utilisation des ressources de la municipalité

Il est interdit à toute personne d'utiliser ou de permettre l'utilisation des ressources, des biens ou des services de la municipalité ou des organismes municipaux à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

9. Respect du processus décisionnel

Toute personne doit respecter les lois, les politiques et les normes (règlements et résolutions) de la municipalité et des organismes municipaux relatives aux mécanismes de prise de décision.

10. Obligation de loyauté après mandat

Toute personne doit agir avec loyauté envers la municipalité après la fin de son mandat dans le respect des dispositions de la loi. Il lui est interdit d'utiliser ou de divulguer des renseignements confidentiels dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne, dans les 12 mois qui suivent la fin de son mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'elle-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

11. Sanctions

Conformément aux articles 7 et 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) :

« Un manquement au présent Code d'éthique et de déontologie visé par un membre d'un conseil d'une municipalité peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

1° la réprimande;

2° la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :

a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci,

b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code,

3° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle prévue au code, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme;

4° la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre d'un conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme. »

12. Remplacement

Tout règlement au même fin pouvant être en vigueur dans la municipalité est, par les présentes, abrogé à toutes fins que de droit et remplacé par le présent règlement.

13. Entrée en vigueur

Ce présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le Conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2014 et signé par le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Monsieur le maire,

La directrice générale /
secrétaire-trésorière

Rosaire Croteau

Sylvie Tardif

Avis de motion : 6 janvier 2014

Présentation du projet de règlement : 6 janvier 2014

Adoption : 3 février 2014

Publication :

2014-02-29

Aide financière à la maison des jeunes La Traversée 12-18

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Claude Blier et résolu de verser une aide financière de 7 840 \$ à La Traversée 12-18 ans inc., payable en douze versements mensuels, pour le fonctionnement de la maison des jeunes. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-30

Aide financière à la Clé des Bois

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Paul-André Bégin et résolu de verser une aide financière de 3 000 \$ au Centre de ski de fond La Clé des Bois pour le fonctionnement du centre de ski de fond. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-31

Aide financière à la bibliothèque Onil-Garneau

Il est proposé par Paul-André Bégin, appuyé par Bernard Barlow et résolu de verser une aide financière de 2 000 \$ à la Bibliothèque Onil-Garneau pour le fonctionnement de la bibliothèque. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-32

Aide financière aux Fêtes du Lac William

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de verser une aide financière de 4 500

\$ aux Fêtes du Lac William pour le fonctionnement général du festival 2014. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-33 Aide financière au Centre d'action bénévole de l'Érable

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de verser une aide financière de 160 \$ au Centre d'action bénévole de l'Érable pour leur soirée « Hommage aux bénévoles » qui se tiendra en avril 2014. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-34 Centre d'action bénévole de l'Érable

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Paul-André Bégin et résolu d'autoriser Guylaine Blondeau et Bernard Barlow à représenter le conseil municipal à la Soirée Gala Hommage aux bénévoles qui aura lieu à Plessisville le 10 avril 2014 et de défrayer le coût des billets de 25 \$ par personne et autres frais inhérents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-35 Adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2014 et d'autoriser le paiement de la cotisation de 2 480.89 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-36 Adhésion à la COMBEQ

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu de renouveler l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2014 et d'autoriser le paiement de la cotisation de 333.43 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-37 Adhésion à l'Association des directeurs municipaux

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu de renouveler l'adhésion et l'assurance cautionnement à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2014 et d'autoriser le paiement de la facture de 1 364.90 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-38 Adhésion à GROBEC

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'adhérer au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) pour l'année 2014-2015 et d'autoriser le paiement de la cotisation de 50 \$ ainsi que de désigner Jean-Claude Gagnon, conseiller municipal, comme représentant de la municipalité de Saint-Ferdinand auprès de GROBEC. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-39 Contribution au CRSBP

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Bernard Barlow et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accepte de contribuer au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. (Réseau Biblio) pour l'année 2014 pour un montant de 12 548.16 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-40

Contrat d'entretien des logiciels

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Claude Blier et résolu de renouveler les contrats d'entretien et soutien des applications (logiciels) auprès de PG Solutions pour l'année 2014 pour un montant de 9 640.66 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-41

Contrat de télésurveillance

Il est proposé par Paul-André Bégin, appuyé par Claude Blier et résolu de renouveler les contrats de télésurveillance des systèmes d'alarme auprès Alarme SSB pour l'année 2014 pour un montant de 413.92 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-42

Forfait de données (téléométrie)

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu de renouveler le contrat de forfait de données pour la téléométrie auprès de Mission Communications Canada inc. pour l'année 2014 pour un montant de 3 844.52 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-43

Ordinateur portable pour les loisirs

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Claude Blier et résolu d'autoriser l'achat d'un ordinateur portable et de la licence Office Home and Student 2010 pour la responsable des loisirs auprès de Vision Informatique SDM au montant de 935 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-44

Responsable de l'accueil des nouveaux arrivants

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Claude Blier et résolu de désigner Diane Vigneault, responsable des loisirs, comme responsable de l'accueil des nouveaux arrivants de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-45

Soirée des bénévoles

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de verser une aide financière de 1 000 \$ aux de Loisirs de Saint-Ferdinand pour leur soirée « Hommage aux bénévoles » qui se tiendra le 27 février 2014. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-46

Demande du Comité de loisirs de Vianney

Il est proposé par Paul-André Bégin, appuyé par Claude Blier et résolu d'autoriser le Comité de loisirs de Vianney à installer une boîte aux lettres près de la boîte postale existante située au Centre municipal de Vianney. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-47

Salaire de Jean Tanguay

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accorder un ajustement de salaire de 2 \$ de l'heure à Jean Tanguay, employé de la voirie, rétroactif au 6 janvier 2014. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-48

Rénovations de l'hôtel de ville

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu de retenir les services de Constructions Claude Langlois pour fermer le mur séparateur et le plafond au nouvel hôtel de ville pour un montant estimé de 1 600 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-49

Rénovations de l'hôtel de ville

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Paul-André Bégin et résolu de retenir les services de FT Électrique inc. pour passer le filage électrique, de téléphone, d'internet et de fibre optique au nouvel hôtel de ville pour un montant estimé de 7 000 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-50

Modification à la charte du CDPE

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand confirme son accord à la demande de modification de la charte du Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand comme suit : « Au cas de liquidation de la Corporation ou de distribution des biens de la Corporation, ces derniers seront dévolus à la Municipalité de Saint-Ferdinand à l'exclusion du *Projet d'hébergement de vingt logements dans la municipalité de Saint-Ferdinand, dans le cadre du Programme Accès Logis Québec* ». Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-51

Représentant à la Table des Aînés de la MRC de l'Érable

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu de désigner le conseiller municipal Bernard Barlow comme représentant de la municipalité de Saint-Ferdinand à la Table des Aînés de la MRC de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Dépôt des rapports portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus.

2014-02-52

Rapport d'environnement

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter le rapport d'environnement de janvier 2014 tel que présenté par Vicky Labranche, inspectrice en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 14 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2014-02-53

Présentation des comptes

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois de janvier 2014 tels que présentés pour un montant de 510 237.26 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-02-54

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu que la présente séance soit levée à 21h10. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière